COURS DE DESSIN - PEINTURE - PREPA CONCOURS D'ART

ACADEMIE DU PARC

academie.du.parc@gmail.com / 06-69-33-26-30 et 06 60 56 76 16 / www.academieduparc.org

Hameau des artistes. 5 avenue Madeleine Smith Champion 94130 Nogent sur Marne

Bulletin d'inscription – cours 2014 - 2015

Cours de Dessin, Peinture, Gravure, modèle vivant

Nom : ..... Prénom : .....

Nom du responsable légal (pour les mineurs) : .....

Date de naissance : .....

Adresse :

.....

.....

Tél : ..... Portable : .....

E-mail (lisible) : .....

AUTORISATIONS

Dans le cadre des cours, il est possible de prendre des photos de vos œuvres et de vous-même.

J'accepte d'être photographié€ et/ou filmé(e) lors de ces activités
J'autorise l'utilisation de ces images dans un but non lucratif

A savoir, que les photos et les vidéos seront mises sur les sites internet respectifs de l'Association et du professeur ainsi que sur leur page Facebook à des fins non commerciales.

Signature obligatoire des parents pour les – de 16ans

Je soussigné(e) M ou Mme ....., représentant légal de l'enfant, autorise mon fils ou ma fille ....., à participer aux stages de dessin avec modèle au sein de l'Association Académie du Parc.

Signature :

COURS DE DESSIN - PEINTURE - PREPA CONCOURS D'ART

ACADEMIE DU PARC

academie.du.parc@gmail.com / 06-69-33-26-30 et 06 60 56 76 16 / www.academieduparc.org

Hameau des artistes. 5 avenue Madeleine Smith Champion 94130 Nogent sur Marne

INSCRIPTION

Par ma signature je confirme ma participation au(x) cours(s) suivant(s) : mettre « une croix » ou la mention « oui » dans la case de droite.

Cours N°1	**Dessin Croquis de nu**	**Lundi 19h30 à 22h00 Martha**	**825,00 €**	**75 heures Nogent sur Marne**	
Cours N°2	**Dessin Croquis de nu**	**Mardi 19h00 à 21h30 Martha**	**825,00 €**	75 heures Paris 15ème	
Cours N°3	**Dessin Croquis de nu**	**Mercredi 18h30 à 21h00 Florence**	**825,00 €**	75 heures Paris 15ème	
Cours N°4	**Dessin Croquis de nu**	**Jeudi 19h00 à 21h30 Martha**	**825,00 €**	75 heures Paris 15ème	

Je choisis un règlement en 1 fois soit la somme de 825,00 + 25,00 = 850 ,00 euros

Je choisis un règlement en 4 fois soit 4 chèques de 206,25 + 25 € d'adhésion avec le 1er chèque

Je choisis un abonnement au trimestre soit 10 séances et je règle la somme de 310,00 euros + 25 € d'adhésion soit la somme de 335,00 euros

A ,

le : Signature :

Mode de règlement

Règlement effectué en espèces ou par chèque à l'ordre de l'Association Académie du Parc

COURS DE DESSIN - PEINTURE - PREPA CONCOURS D'ART

ACADEMIE DU PARC

academie.du.parc@gmail.com / 06-69-33-26-30 et 06 60 56 76 16 / www.academieduparc.org

Hameau des artistes. 5 avenue Madeleine Smith Champion 94130 Nogent sur Marne

Règlement intérieur pour les ateliers

Article 1 : Accès aux ateliers : L'accès aux ateliers est ouvert à toute personne à jour de sa cotisation et ayant acquitté son droit d'accès à l'atelier (prix payé à la séance ou sur abonnement)

Article 2 : Conditions d'utilisation : Nos ateliers se déroulent dans des lieux mis à disposition. Leur utilisation se fait dans le respect de l'ordre public et de l'hygiène. Chaque utilisateur est tenu de laisser l'atelier en état de propreté, de ranger le matériel mis à sa disposition et de respecter les horaires indiqués. Il est strictement interdit de fumer dans les espaces mis à disposition. L'Académie du Parc décline toute responsabilité en cas de détérioration ou vols des matériels et objets appartenant aux utilisateurs et entreposés dans les salles d'activité.

Article 3 : Assurance et responsabilité : L'association Académie du PArc est assurée en Multirisques Associations. Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile encourue en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers.

Article 4 : Adhésion et cotisation : La cotisation de 25 euros versée annuellement vous permet de participer à la vie associative et de participer aux travaux de l'assemblée générale. L'adhésion à un atelier vous permet de participer à cet atelier pour la période correspondant à votre abonnement.
En cas d'adhésion à 2 ateliers, le prix de l'adhésion sera remisé de 15%

Article 5 : Participation aux ateliers : la participation aux ateliers est libre. Une séance perdue du fait de l'adhérent ne pourra pas donner lieu à remboursement. Une compensation pourra cependant être envisagée d'un atelier sur un autre en rattrapant une séance, avec l'accord du responsable.

Article 6 : Annulation : Dans le cas où une séance viendrait à être annulée par l'Association, elle donnera lieu à une séance supplémentaire, à organiser sur le planning.

Article 7 : Résiliation : En cas de résiliation d'un abonnement en cours d'année, le trop versé sera remboursé à l'adhérent au prorata des séances restantes, diminué d'une participation forfaitaire égale à 20% du reliquat.

Article 8 : Autorisations parentales : Une autorisation parentale est requise pour les mineurs de moins de 16 ans pour leur participation aux cours et ateliers avec modèle vivant.

Article 9 : Droit à l'image : L'adhérent autorise par sa signature l'utilisation et la publication de photos le montrant lorsque les dites photos sont utilisées à des fins de promotion et de représentation des activités de l'association. (publication internet, affiches, dépliants, stands…)

J'autorise l'utilisation et la publication des photos me concernant **OUI NON** (rayer la mention inutile)

Signature de l'adhérent ou du représentant légal